



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3787

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet alimentaire du territoire lyonnais - Défi famille à alimentation positive (FAAP) 2019-2020 - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3787**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Projet alimentaire du territoire lyonnais - Défi famille à alimentation positive (FAAP) 2019-2020 - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a adopté, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à "permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité".

Depuis 2012, l'ARDAB met en œuvre, avec l'appui de la Métropole, le défi FAAP, qui a ensuite essaimé sur le territoire national. Cette action d'accompagnement, qui touche principalement des familles ayant déjà amorcé leur transition alimentaire, vise à accroître l'utilisation des produits locaux issus de l'agriculture biologique par les métropolitains en démontrant, de manière conviviale, qu'à partir d'un certain budget alimentaire on peut avoir accès à une alimentation saine, savoureuse, bio et locale, sans pour autant dépenser plus. À ce jour, 779 foyers au total sur la Métropole lyonnaise ont participé au défi, soit plus de 1 300 personnes sensibilisées en considérant les différents membres des foyers.

Une évaluation du défi a été menée après 5 années d'existence ; elle a montré :

- la légitimité de l'ARDAB, dont les compétences dans le domaine agricole sont reconnues pour porter ce défi, avec toutefois la nécessité d'y adosser des compétences complémentaires en économie sociale et familiale pour accompagner les familles dans l'analyse de leur budget alimentaire et en matière de santé,
- l'efficacité du dispositif : par exemple, lors de l'édition 2017-2018 du défi, 100 % des foyers ont augmenté leur consommation de produits biologiques, avec une évolution de la part de leurs achats bio de + 24 points (33 % au démarrage et 57 % la fin du défi) avec un coût du repas qui a diminué de 2,62 € à 1,86 € par personne,
- mais un impact extrêmement limité en direction des publics précaires : y compris pour les équipes situées dans les quartiers politiques de la ville, le défi touche un public éduqué et convaincu, déjà en transition alimentaire ; lors de l'édition 2017-2018, 33 % des achats alimentaires des participants étaient déjà issus de l'agriculture biologique.

Fort de ce constat, et dans la perspective d'un changement d'échelle souhaité par la Métropole (à savoir la démultiplication des familles accompagnées), l'ARDAB a fait évoluer le défi dans son édition 2018-2019 en identifiant des structures relais, en particulier les centres sociaux, auxquelles sont délégués l'identification et le recrutement des foyers, le recrutement des intervenants pour les animations qui ont pour objet d'accompagner les participants dans leur changement de pratiques alimentaires, ainsi que l'organisation des ateliers avec les familles. Pour ce faire, l'association a développé un réseau de structures relais et partenaires associatifs : si ce réseau reste encore à consolider pour envisager une démultiplication du défi, 40 référents de structures relais ont déjà pu être formés aux enjeux d'une alimentation locale issue d'agriculture biologique.

Cette 1^{ère} étape franchie, l'association propose pour l'édition 2019-2020 de renforcer son action en direction des publics précaires en accord avec la finalité de la stratégie alimentaire métropolitaine, tout en leur permettant d'accéder à une offre de produits locaux issus de l'agriculture biologique à un prix raisonnable. Pour atteindre cet objectif il s'avère nécessaire :

- d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire intéressés par le sujet de l'alimentation, en fonction de leurs compétences : les centres sociaux, les ateliers santé-ville, les maisons de la Métropole (MDM) et l'ensemble des

intervenants déjà très investis sur le territoire (associations : Association départementale d'éducation pour la santé du Rhône (ADES), Récup et gamelles, La légumerie, etc.),

- de rendre accessible des paniers mensuels de produits biologiques non périssables (carottes, pommes de terre, oignons, etc.) en soutenant les foyers dont le quotient familial ne dépasse pas les 700 €.

Cette approche globale et transversale autour de la thématique de l'alimentation permet de poursuivre l'évolution de la mise en œuvre du défi en mêlant pour la 1^{ère} fois un accompagnement individuel approfondi (analyse et suivi du budget avec un conseiller en économie sociale et familiale), à des ateliers pratiques et collectifs visant à transmettre les bases d'une alimentation saine et de qualité en créant une dynamique de groupe ainsi qu'une offre de produits locaux de qualité, accessibles financièrement aux plus précaires.

Ainsi, pour l'édition 2019-2020, l'association propose de :

- prendre en charge les temps forts (ateliers cuisine, visites d'exploitations, événements de clôture, etc.) et poursuivre le travail de délégation aux structures relais pour le reste de la démarche,
- consolider le réseau des structures relais et partenaires associatifs,
- rechercher et mettre en œuvre des indicateurs de réussite de l'accompagnement,
- développer une offre de produits locaux basiques issus de l'agriculture biologique et rechercher les modalités de leur pérennisation.

Si pour l'instant cette nouvelle approche du défi FAAP a reçu un écho très favorable de la part des acteurs de l'alimentation (centres sociaux, association VRAC, réseau Association pour le maintien d'une agriculture paysanne -AMAP-, etc.), son évaluation devra permettre de dégager les conditions de sa pérennisation (une fois convaincus par le contenu des paniers solidaires, les publics précaires continueront-ils à les acheter "hors subvention" ? Une mutualisation des distributions avec VRAC permettra-t-elle de dégager suffisamment de marge de manœuvre financière ? Les agriculteurs pourraient-ils compenser un panier solidaire à coût réduit par une légère augmentation du prix des paniers classiques ?).

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie alimentaire métropolitaine dont il rejoint plusieurs objectifs : permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire (objectif 1), développer une culture de l'alimentation responsable (objectif 2), faire reculer les précarités alimentaires (objectif 3), progresser vers une agriculture durable et de proximité (objectif 5), intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement (objectif 9).

Le montant total du projet est évalué à 49 440 €, avec une sollicitation de la Métropole à hauteur de 36 000 €, selon le détail présenté ci-dessous. Pour mémoire, avec un impact très limité sur les publics en précarité en 2018, le montant total des dépenses du projet était de 32 720 €, pour une subvention de 23 000 € attribuée à l'ARDAB.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
communication, lien réseau	1 800	Métropole de Lyon	36 000
lancement	3 450	Ville de Bron	1 500
coordination et animation du groupe d'échange	2 090	Ville de Lyon	6 000
gestion du site internet (inscription, relevés d'achats, analyse des résultats)	1 000	Fondation Ekibio	3 500
animation collective (temps forts)	10 300	autofinancement	2 440
soirée de clôture, dont buffet et lots	3 350		
bilan - évaluation	1 000		
préparation défi 2020-2021 avec la recherche de nouvelles structures relais	5 350		
<i>Sous total "animation"</i>	<i>28 340</i>		
montage projet panier	5 500		

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
mise en place paniers au sein des structures (animation, suivi)	10 600		
participation coût des paniers	5 000		
<i>Sous total "paniers solidaires"</i>	<i>21 100</i>		
Total	49 440	Total	49 440

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les nouvelles modalités d'organisation du défi FAAP en adéquation avec la stratégie alimentaire métropolitaine,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 36 000 € au profit de l'ARDAB pour l'organisation du défi FAAP 2019-2020,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et l'ARDAB définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 36 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° OP32O5673, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 200 € en 2019,
- 10 800 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.